

RÈGLEMENT COSPLAY

VANNES SEKAÏ FESTIVAL 2025

Pour des raisons de sécurité et de respect de la législation française dans le cadre d'une convention et de la protection d'autrui, les organisateurs prohibent l'utilisation des objets suivants :

- armes blanches
- armes à feu
- les répliques d'armes réalistes (type pistolet, airsoft, katana, sabre ...)
- produits inflammables, explosifs, corrosifs, radioactifs ou salissants
- liquides indélébiles

Seules sont autorisées les reproductions réalisées en mousse, carton, polystyrène ou bois, à condition qu'elles ne soient chargées d'aucun projectile.

Pour des raisons de sécurité, les armes ou accessoires d'une longueur supérieure à 1m50 ne peuvent pas être utilisés sur scène.

Tout visiteur refusant de se séparer d'un objet jugé dangereux ou trop proche de la réalité pourra se voir refuser l'accès au salon par les agents de sécurité. Nous vous invitons à prendre connaissance des objets strictement interdits et rappelons cependant que les agents de sécurité sont seuls juges de la possibilité de faire pénétrer un objet dans l'enceinte du festival ou non.

Sont également proscrits les paillettes et autres éléments qui resteraient sur scène après le passage des cosplayeurs. Tout objet, musique, ou comportement à caractère raciste, pornographique ou fortement sexuel est interdit. Les prestations doivent rester tout public, l'auditoire pouvant être composé d'enfants. **AUCUNE NOURRITURE N'EST TOLÉRÉE SUR SCÈNE.**